

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

-----  
Séance du 08 Décembre 2025

**DÉLIBÉRATION N° DEL2025-35**

**DEMANDE DE CONCOURS TECHNIQUE DU SDEC ET AUTORISATION DU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEC POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. POTHEAU Christian, 1<sup>er</sup> adjoint, en l'absence de M. le Maire empêché pour des raisons de santé.

**Étaient présents** : MM., POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT  
MM. LASNIER, BOUCHET, Mme DUPONTET.

**Étaient absents excusés** : M. DESCHAMPS Robert, Mmes FEL Annie, RAPINAT Claire, M. BATHIER Jean-Louis.

**Pouvoir** : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis

**Secrétaire de séance** : M. FRAPPAT Olivier

Considérant les statuts du Syndicat Départemental d'Électricité de la Creuse (SDEC) du 8 décembre 2020 reçus à la préfecture de la Creuse le 11 décembre 2020,  
Considérant l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité de la Creuse en date du 12 avril 2021,  
Vu la loi 85/704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004.

- Le conseil municipal sollicite le concours technique du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) pour la réalisation d'un audit énergétique du patrimoine communal d'éclairage public.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le SDEC relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir pour la réalisation de l'opération désignée précédemment. La convention précise les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier de l'accompagnement du SDEC pour la réalisation de l'audit énergétique.

Membres	10
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Oui	07
Non	00
Abstentions	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 1 octobre 2025

Le Bourg d'Hem, le 18 décembre 2025  
Le Maire  
Robert DESCHAMPS

Affiché le 18 décembre 2025

